

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 AVRIL 2007**

Délibération n°2007-008

Date de convocation : 27 mars 2007

Nombre de délégués en exercice : 38

Présents : 26 (dont 6 pouvoirs)

Absents non remplacés : 12

L'an deux mil sept, le 4 avril 2007 à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni au Foyer Rural de la Mairie d'Auffargis au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Gérard COMAS, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUDDO, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Roland POSTIC, Françoise POUSSINEAU, Bernard SCHOEPFER, Elio ZANNIER.

ETAIENT REMPLACES :

Roland BONNET pouvoir à Jean-Pierre GHIBAUDDO, Claude CAZANEUVE pouvoir à Daniel DEGARNE, Alain JEULAIN pouvoir à Henri HOELLINGER, Georges JOUSSELIN pouvoir à Bernard BOURGEOIS, Jean-Frédéric POISSON pouvoir à Françoise POUSSINEAU, Jean-Claude VANDERBECKEN pouvoir à Jean-Marie ISABELLE,

ETAIENT EXCUSES :

Martial ALIX, Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Gérard CHIVOT, Laurent COULON, Michel COURTILLE, Jean-Claude GOGUE, Daniel JEAN, Yves MAURY, Claude RIVAULT, René SERINET,

Secrétaire de séance : Daniel BONTE



MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, TOURISME ET LOISIRS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation du Comité Syndical en date du 24 février 2006

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de la nouvelle composition de la Commission Environnement, Tourisme et Loisirs comme suit :

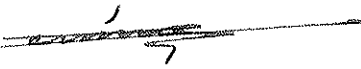
Nouvelle situation
Jean-Pierre GHIBAUDDO, Vice- Président
Bernard BOURGEOIS
Claude CAZANEUVE
Gérard CHIVOT
Laurent COULON
Michel COURTILLE
Jean-Pierre GABORIT
Alain GRANJOU
Georges JOUSSELIN
Françoise POUSSINEAU
Claude RIVAULT

- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Fait à Auffargis, le 4 avril 2007

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS